

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1981^e SÉANCE : 21 DÉCEMBRE 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1981)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 16 décembre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Lesotho auprès de l'Organisa- tion des Nations Unies (S/12257)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1981ème SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 21 décembre 1976, à 10 h 30.

Président : M. Ion DATCU (Roumanie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1981)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 16 décembre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12257).

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 16 décembre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12257)

1. Le PRÉSIDENT : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur les documents du Conseil relatifs au point inscrit à l'ordre du jour. Outre le document qui est mentionné dans l'ordre du jour, le Président a reçu les communications suivantes sur la question : une lettre, en date du 12 novembre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe libyenne [S/12227] et une lettre, en date du 16 novembre 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afrique du Sud [S/12231].

2. Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Lesotho et de Madagascar, des lettres dans lesquelles ils demandent à participer à la discussion.

3. En conséquence, s'il n'y a pas d'objections et conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte

et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, je propose que ces représentants soient invités à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Molapo (Lesotho) prend place à la table du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT : J'invite le représentant de Madagascar à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque son tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Rabetafika (Madagascar) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

5. Le PRÉSIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant passer à l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

6. Le premier orateur est M. Charles Molapo, ministre des affaires étrangères du Lesotho. Je lui souhaite la bienvenue parmi nous et je lui donne la parole.

7. M. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser et, par votre intermédiaire, aux autres membres du Conseil de sécurité, l'expression de ma sincère reconnaissance pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil sur une question qui revêt la plus grande importance pour mon pays. Il est particulièrement satisfaisant de constater que le Conseil est saisi de cette question alors qu'il est présidé par le représentant d'un pays avec lequel le Lesotho entretient des relations diplomatiques amicales et très cordiales. Je suis absolument certain que vous dirigerez nos délibérations avec la plus grande efficacité, les conduisant à un aboutissement satisfaisant et fructueux.

8. Aujourd'hui, au moment même où le Conseil se réunit, un quart de million de mes compatriotes se trouvent en état de siège. Ils sont les otages de l'Afrique du Sud qui s'efforce de contraindre le Lesotho à reconnaître le bantoustan du Transkei. Depuis le 26 octobre 1976, trois postes frontière entre le Lesotho et l'Afrique du Sud ont été fermés par décision unilatérale du Gouvernement sud-africain. Il s'agit de Tele Bridge, Qacha's Nek et Bamats'eliso's Gate. Le Gouvernement sud-africain a fait connaître par

télex que la frontière était fermée. Il l'a fait en ces termes :

"Pretoria a l'honneur de déclarer que depuis que le Transkei est devenu indépendant, le 26 octobre, l'Afrique du Sud n'exerce plus le contrôle sur les postes frontaliers du Transkei à Tele Bridge, Qacha's et Ramats' eliso's Gate. Les observations à l'égard de ces trois postes doivent être adressées au Gouvernement du Transkei."

9. Tout le monde sait que depuis que le parti national de l'Afrique du Sud blanche a pris le pouvoir en 1948, le gouvernement de la minorité blanche a entrepris un programme destiné à séparer les citoyens africains du pays, et selon son manifeste, à les développer séparément et sous la conduite des Européens. Cette théorie a été énoncée plus explicitement par Verwoerd, l'artisan des bantoustans, lorsqu'il a dit en 1961 que, à terme, "les Bantous pourront évoluer en Etats bantous séparés". Il a ajouté : "C'est là une forme de fragmentation que nous n'aurions pas faite si nous avions pu l'éviter. Etant donné les pressions exercées sur l'Afrique du Sud, il ne fait pas de doute cependant qu'il faudra, le cas échéant, y arriver". Ainsi, l'Afrique du Sud s'est mise à créer des mini-Etats misérables et à déplacer par la force les Africains autochtones des régions développées et prospères vers ces prétendus foyers si lamentables, les prétendus foyers nationaux ou réserves africaines. C'est une manœuvre du gouvernement de la minorité raciste blanche pour se débarrasser de la majorité africaine dans l'espoir que l'Afrique du Sud gardera une majorité de Blancs dans un vaste foyer national blanc, riche et développé.

10. Comme je l'ai déclaré devant l'Assemblée générale, le 13 octobre dernier¹, la politique de bantoustanisation et de balkanisation de l'Afrique du Sud est tellement dépourvue de sincérité, tellement exempte de toute justification rationnelle et si profondément raciste dans sa conception qu'elle ne fournit aucune base qui permettrait de résoudre la question de l'*apartheid*. Les zones dans lesquelles sont situés les foyers nationaux ne représentent que 13 p. 100 de la superficie totale de l'Afrique du Sud, illustration de la logique irrationnelle des Sud-Africains blancs d'après laquelle 87 p. 100 de la population n'ont droit qu'à 13 p. 100 des terres.

11. Les foyers nationaux sont prétendument fondés sur des critères ethniques, et pourtant le prétendu Transkei indépendant, qui est censé être un foyer xhosa, comporte des territoires occupés traditionnellement par les Basotho et autres groupes ethniques. Les Africains s'y trouvent parqués sans qu'il soit tenu compte de l'emplacement de leurs véritables foyers. Une autre ironie et absurdité de ce système est qu'il ne s'applique qu'à des citoyens d'Afrique du Sud, alors qu'en fait les Blancs devraient également être séparés en foyers nationaux allemands, français ou suédois.

12. En vertu de ce système, tous les Africains perdraient leurs droits de citoyenneté et les droits qui en découlent dans l'Afrique du Sud riche mais continueraient de demeurer une source sûre de main-d'œuvre à bon marché pour l'économie sud-africaine blanche. Ce système réduit à l'esclavage, dégrade et déshumanise l'homme noir et finit par en faire un étranger dans sa propre patrie.

13. Depuis notre indépendance, il y a plus de 10 ans, le Gouvernement et le peuple du Lesotho ont condamné sans équivoque et de manière catégorique, en des termes très fermes, la politique raciste d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Nous nous sommes fermement opposés et nous continuons de nous opposer à un système qui repose sur le mythe de la supériorité blanche, système formulé sans même un semblant de consultation de la population qu'il touchait le plus — la majorité de la population africaine de l'Afrique du Sud — et qui, parce qu'il est aux abois, a recours à ses canons et à ses armes les plus perfectionnés et massacre brutalement et de sang-froid des écoliers innocents et sans défense, système qui crée des bantoustans et encercler de ces bantoustans le Lesotho et d'autres Etats africains indépendants voisins, avec l'intention de compliquer les problèmes déjà complexes de ces pays et de détourner l'attention du monde des questions essentielles que sont le gouvernement par la majorité en Afrique australe, la discrimination raciale et l'*apartheid*.

14. Pour nous, l'Afrique du Sud appartient à tous les Sud-Africains, indépendamment de leur race, de leur couleur ou de leur croyance, et mon gouvernement ne donnera pas son assentiment à un projet qui viole l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud en la balkanisant en prétendus Etats tribaux indépendants sans le consentement de la majorité de la population d'Afrique du Sud. La soi-disant indépendance du Transkei, imposée à un peuple par les racistes blancs d'Afrique du Sud, n'est rien d'autre qu'une des étapes de la perpétration de la politique raciste, odieuse et inhumaine, de l'Afrique du Sud. Il s'ensuit que la reconnaissance du Transkei indépendant ne constituerait pas seulement une approbation de la politique raciste d'*apartheid* de l'Afrique du Sud mais représenterait, en fait, une participation active à l'oppression, la condamnation de la majorité noire d'Afrique du Sud à l'esclavage et le déni de ses droits fondamentaux.

15. Nous rendons donc hommage à la sage décision des Etats épris de liberté, tant au niveau de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qu'à celui des pays non alignés et maintenant au niveau de l'Organisation des Nations Unies, de ne pas reconnaître le prétendu Transkei indépendant, marquant ainsi leur ferme opposition et le rejet des actes infâmes d'*apartheid* du gouvernement de Pretoria. Nous fondant sur les principes et les idéals élevés de l'Organisation des Nations Unies, mais par notre haine de la politique raciste d'*apartheid* et honorant les obligations qui sont les nôtres en vertu de la Charte des Nations Unies et

des résolutions de l'Organisation, le Gouvernement du Lesotho a adopté une position ferme et décisive en se refusant à reconnaître le Transkei.

16. La situation géopolitique du Lesotho nous a toujours mis en face de problèmes d'une telle ampleur que notre vie est marquée par des choix difficiles. Pour nous, l'*apartheid* est une réalité quotidienne, un cauchemar qui nous hante. Ainsi que le Premier Ministre de mon pays l'a déclaré à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Colombo en août 1976, le fait de vivre aux côtés de l'Afrique du Sud exige un réexamen constant de notre politique et une adaptation constante à de nouvelles situations. Le Lesotho, petit Etat africain montagnoux et sans littoral, est entouré par un pays développé, riche et dominé par un régime minoritaire raciste qui a fait de l'oppression de l'homme noir une politique quotidienne.

17. Comme je l'ai dit le 13 octobre¹ à l'Assemblée générale, nos questions de frontières avec l'Afrique du Sud ne sont pas résolues. Nous avons constamment fait remarquer que de vastes étendues des provinces sud-africaines de l'Etat libre du Natal et de la province du Cap appartenaient en réalité à la nation basotho. Le Gouvernement sud-africain a proposé la création d'une commission mixte des frontières et, lorsque nous l'avons acceptée, il en a limité le mandat à la seule province du Cap. Nous avons fait valoir que la commission devrait s'occuper de tous les aspects de la question des frontières et l'Afrique du Sud a répondu en mettant fin unilatéralement aux discussions. Il convient de noter que le Gouvernement sud-africain a cédé de vastes étendues des terres en litige au prétendu Transkei indépendant. Cela n'a fait que compliquer les problèmes de frontières déjà difficiles sur notre frontière sud-est avec l'Afrique du Sud. Une fois de plus, la responsabilité de ce problème repose très nettement sur l'Afrique du Sud.

18. L'économie du Lesotho est interdépendante au plus haut point de celle de l'Afrique du Sud. Environ 45 p. 100 de la main-d'œuvre masculine entre 17 et 45 ans sont employés dans les mines, les usines et les fermes sud-africaines. La plupart de nos exportations vont vers l'Afrique du Sud et la plupart de nos importations en proviennent. Mais, ce qui est le plus important, c'est que nous ne pouvons exercer notre droit de transit et notre libre accès à la mer et au départ de la mer que par l'Afrique du Sud.

19. Le Gouvernement du Lesotho a pour politique de se dégager d'une dépendance économique excessive par rapport à l'Afrique du Sud. Mais, à cet égard, nous avons adopté une attitude réaliste car nous savons fort bien qu'il est besoin d'accommodement et de coopération économique et non pas d'affrontement et d'isolement économique. C'est dans cet esprit que le Lesotho et les pays voisins ont conclu un accord d'union douanière avec l'Afrique du Sud. Cet accord a été complété par un accord sur la main-d'œuvre

signé par le Lesotho et l'Afrique du Sud en 1973. Ces deux accords régissent les relations économiques quotidiennes entre nos deux pays et, par-dessus tout, ils stipulent expressément que 15 postes frontière expressément désignés resteront ouverts pour permettre le libre passage des marchandises et le libre déplacement des personnes entre le Lesotho et l'Afrique du Sud. Trois des postes frontière en question sont situés entre le Lesotho et cette partie de l'Afrique du Sud appelée Transkei et desservent la région montagneuse du sud-est du Lesotho.

20. La fermeture de ces trois postes frontière a eu des conséquences profondes et désastreuses sur notre vie politico-économique. La région affectée est pratiquement coupée du reste du pays en raison du terrain montagneux qui s'élève jusqu'à une altitude de 3 500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Jusqu'à maintenant, il n'a pas été possible pour le Gouvernement du Lesotho, avec ses maigres ressources, de construire des routes qui relieraient cette région au reste du pays. Le gouvernement a dû compter sur des services de transport aériens rudimentaires et coûteux qui comportent sept appareils Cessna à six places. Il est important de mentionner que cette région produit l'essentiel de nos principales exportations de bétail, de laine et de mohair. Il s'ensuit que cette région avait besoin de trois postes frontière maintenant fermés pour l'exportation et l'importation de biens et de services et pour le déplacement des personnes.

21. La clôture des postes frontière signifie que le Gouvernement du Lesotho devra trouver d'autres manières d'acheminer les produits et les services vers cette région et en provenance de cette région, y compris le mouvement de travailleurs vers l'Afrique du Sud et en retour. Cette augmentation des dépenses et l'ampleur d'une telle entreprise dépassent, de toute évidence, nos moyens. Si nous ne parvenons pas à fournir au quart de million de nos compatriotes affectés les aliments, les vêtements et les services médicaux dont ils ont besoin; si nous ne parvenons pas à maintenir le courant commercial vers la région affectée et en provenance de cette région et si nous ne parvenons pas à trouver d'autres emplois pour la population qui ne peut plus se rendre dans les mines, dans les usines et exploitations agricoles sud-africaines, cela, non seulement aura un effet défavorable sur notre économie, qui s'en trouvera perturbée, mais entraînera des difficultés politiques et sociales sans nombre.

22. Tout le monde sait que la clôture de la frontière avait pour but d'exercer une pression sur le Lesotho du fait que celui-ci refuse de reconnaître le Transkei. Du reste, nous savons bien qu'il ne s'agit que d'une étape dans la série de mesures que prendra l'Afrique du Sud pour nous amener, par la pression, à reconnaître la prétendue indépendance du Transkei.

23. Comme je l'ai déjà dit, nous ne nous laissons pas intimider. Le peuple du Lesotho n'a jamais suc-

combé et ne succombera jamais au chantage ou à l'extorsion. Nous faisons appel à la communauté internationale pour qu'elle nous offre son appui dans une situation qui, à nos yeux, est transitoire et éphémère. Nous sommes profondément convaincus que la lutte contre l'injustice et l'oppression dont sont victimes les populations noires d'Afrique du Sud s'achèvera par l'établissement du gouvernement par la majorité. Le Lesotho est devenu un Etat d'affrontement et nous assumerons nos responsabilités jusqu'à la fin, quoi qu'il nous en coûte.

24. Dès qu'il a appris la fermeture de la frontière, mon gouvernement a pris immédiatement les mesures voulues pour faire comprendre au Gouvernement sud-africain que la clôture des trois postes frontière constituait non seulement une violation du droit international, contraire au maintien de relations amicales entre Etats, mais était aussi une violation de l'accord d'union douanière et de l'accord sur la main-d'œuvre. Nous avons fait ressortir que cette fermeture, non seulement bouleversait le libre courant des marchandises et le libre mouvement des personnes entre nos deux pays, mais constituait aussi un déni de nos droits de transit et de nos droits d'accès à la mer pour ce qui est de la région — droits qui sont reconnus et qui constituent l'un des principes essentiels du droit international coutumier et classique; droits que nous avons traduits de part et d'autre par un accord d'union douanière. Mon gouvernement a rappelé au Gouvernement sud-africain que cette fermeture aurait pour résultat une diminution de notre part des revenus tirés de l'union douanière, avec des conséquences défavorables pour notre budget. Nous avons réaffirmé notre droit d'exercer l'un des attributs essentiels de la souveraineté, celui de reconnaître les Etats qui nous semblent dignes de l'être.

25. Au début, l'Afrique du Sud s'est engagée à examiner l'affaire mais, plus tard, le Gouvernement sud-africain, par le message télex dont j'ai déjà parlé, a fait savoir au Gouvernement du Lesotho que celui-ci devrait négocier la réouverture de la frontière avec le Gouvernement du prétendu Transkei indépendant. Le Gouvernement du Lesotho a refusé et refuse encore d'avoir affaire au Transkei de quelque manière que ce soit et nous ne nous laisserons pas manœuvrer pour entamer des négociations bilatérales avec le Transkei, ce qui équivaldrait à reconnaître l'indépendance du foyer national et, de la sorte, à légitimer l'apartheid. Pour le Lesotho, c'est à l'Afrique du Sud, pays avec lequel nous avons des échanges commerciaux et des accords exprès, qu'il appartient d'ouvrir les postes frontière. C'est en raison de l'indifférence et du manque de coopération du Gouvernement sud-africain que mon gouvernement a décidé de porter l'affaire devant le Conseil de sécurité.

26. Pour se sortir de cette situation d'otage, mon gouvernement a consacré ses efforts à un vaste programme de constructions routières afin d'ouvrir ces régions montagneuses et de les rattacher au reste du

pays. Des études de faisabilité ont déjà été menées à bien et la construction de ces routes, selon les estimations, coûtera environ 60 millions de rands, soit 70 millions de dollars. Je tiens à dire que mon gouvernement se proposait de mettre en œuvre ce programme dans les cinq années à venir de notre plan de développement mais que la clôture de la frontière nous a contraints à l'appliquer dès maintenant. Avec l'aide et la coopération des pays amis et épris de liberté, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, mon gouvernement espère trouver les ressources financières nécessaires au programme. En tant que mesure à court terme, en tant que mesure immédiate, mon gouvernement a l'intention d'améliorer les pistes qui existent actuellement dans les zones montagneuses, de créer des unités de réparations mécaniques et des installations d'entreposage à des points stratégiques dans ces régions, de trouver des véhicules lourds pour le transport d'aliments et de vêtements et d'améliorer et augmenter les pistes d'atterrissage pour pouvoir accueillir des avions d'importance moyenne permettant d'effectuer des ponts aériens vers les régions affectées. Nous avons calculé que le montant des dépenses pour ces mesures à court terme se situera aux alentours de 10 ou 12 millions de dollars, chiffre modeste selon les critères mondiaux.

27. Mon gouvernement a la ferme intention de vivre en harmonie avec les Etats voisins. Nous sommes bien convaincus qu'une résolution positive du Conseil permettrait dans une grande mesure d'améliorer le bien-être général et de favoriser les relations amicales dans notre région, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

28. Très souvent, la fermeture des frontières d'un pays sans littoral équivalait à un acte d'agression. En effet, il s'agit d'autre chose que d'un blocus car une telle mesure touche les artères vitales du pays, seule expression et seul symbole de sa souveraineté. La situation en Afrique australe est déjà assez explosive du fait de l'existence de régimes minoritaires racistes réfractaires qui se cramponnent à une ligne de conduite vouée à la destruction de notre région. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons admettre que quelques minorités blanches égoïstes créent dans la région des situations qui menacent ou risquent de menacer la paix et la sécurité internationales.

29. Mon gouvernement fera tout ce dont il est capable pour empêcher les incidents qui risqueraient d'aggraver encore une situation déjà explosive dans la région frontalière affectée. Il est fermement convaincu que les mesures susmentionnées et l'adoption d'une résolution positive et constructive par le Conseil contribueraient dans une large mesure à réaffirmer et à porter très haut les principes essentiels de la Charte, permettant ainsi d'éviter que la situation dans notre région mette en danger la paix et la sécurité internationales.

30. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de Madagascar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

31. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, au nom du Groupe des Etats d'Afrique dont j'assume temporairement la présidence en l'absence du titulaire, vous remercier, et à travers vous les membres du Conseil de sécurité, de nous avoir permis de participer à ce débat. Nous savons de longue date l'intérêt réel que vous portez à tout ce qui touche l'Afrique, et vos collègues du Groupe africain ont toujours beaucoup apprécié les relations confiantes que vous avez su entretenir avec eux. Le fait enfin que votre pays, la Roumanie, s'est toujours présenté comme un vrai ami de l'Afrique nous autorise à espérer que les délibérations actuelles se dérouleront dans les meilleures conditions possibles. Au nom du Groupe africain, nous vous renouvelons notre confiance fraternelle.

32. Un nouvel aspect du climat de violence caractérisant les relations politiques en Afrique australe est soumis aujourd'hui au Conseil, qui a déjà eu, au cours de cette même année, à discuter des plaintes portées contre le régime raciste sud-africain par l'Angola et la Zambie, sans parler de l'occupation illégale de la Namibie, du problème connexe du Zimbabwe et, surtout, des événements sanglants qui ont marqué le réveil du sentiment révolutionnaire du peuple d'Azanie.

33. La fermeture, à partir du 26 octobre dernier de la frontière entre l'Afrique du Sud et le sud du Lesotho, jouxtant le Transkei, constitue à n'en pas douter un nouveau coup de force caractéristique de la prédilection du régime sud-africain pour la manière violente, à laquelle il a constamment recours, qu'il s'agisse pour lui de maintenir à l'intérieur un ordre fondamentalement injuste ou d'imposer sa volonté au monde extérieur impuissant jusqu'ici à réagir efficacement à ses multiples provocations.

34. Les faits dont se plaint le Gouvernement du Lesotho entrent dans la même catégorie d'actes de chantage ou d'agression ouverte dirigés contre les Etats indépendants voisins pour obtenir d'eux qu'ils renoncent à leur soutien aux mouvements de libération, et donc à leur opposition à la domination coloniale et à l'apartheid. Par la résolution 31/6 A, adoptée le jour même de la proclamation de la prétendue indépendance du Transkei, l'Assemblée générale a condamné cet acte illégal au même titre que l'apartheid, dont il ne représente que la forme la plus poussée. L'Organisation des Nations Unies refuse de donner sa caution à cette entité, qu'elle recommande aux Etats Membres de ne pas reconnaître.

35. C'est parce qu'il s'est solidarisé avec cette décision unanime, conforme à celles prises de leur côté par l'OUA et la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés, que le Lesotho se trouve à présent victime de mesures de rétorsion mettant en péril la

vie d'une fraction importante de sa population. En effet, les deux districts affectés par la décision sud-africaine ne comprennent pas moins de 238 000 habitants, coupés depuis du reste du territoire national en raison de la configuration géographique particulière du Lesotho, et coupés aussi de leurs sources traditionnelles de ravitaillement en vivres et en médicaments. Représentant un cinquième de la population, ils se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de poursuivre leurs activités économiques traditionnelles puisque aussi bien les activités d'importation et d'exportation couvertes par l'accord d'union douanière entre les deux pays ainsi que les mouvements de population couverts par l'accord de main-d'œuvre ont été suspendus depuis la fermeture unilatérale des frontières.

36. Le problème posé sur ce plan est clair : l'Afrique du Sud restant partie aux accords susmentionnés, elle doit remplir toutes les obligations qui lui incombent en vertu de leurs dispositions actuelles, ces textes ne pouvant être modifiés sans l'accord préalable du Lesotho.

37. Devant les excuses sans valeur et inacceptables qu'elle invoque pour se dérober à ses obligations, l'Afrique du Sud doit être contrainte internationalement de s'exécuter, tant il est vrai que les contrats font la loi des parties. Si elle est soucieuse de rétablir tant soit peu sa crédibilité déjà délabrée, elle doit chercher son intérêt dans l'exécution scrupuleuse de ses obligations conventionnelles au lieu de chercher à créer des difficultés artificielles au Gouvernement souverain du Lesotho afin d'amener celui-ci à adopter une attitude contraire à ses options.

38. La réaction de l'Assemblée générale a prouvé qu'il y a une certaine vertu dans la conduite cynique du régime raciste sud-africain dont l'extrémisme n'entraîne que condamnation, opposition et rejet.

39. Ce n'est pas en privant de ressources fiscales un gouvernement aux revenus déjà limités ou en l'obligeant à détourner ses disponibilités budgétaires vers des opérations non programmées que le régime sud-africain peut espérer attirer sur la cause des minorités racistes la sympathie de la communauté internationale. Ce n'est pas non plus en désorganisant la vie économique ou les services sociaux des pays voisins qu'il peut se faire de nouveaux amis. Les dirigeants de Pretoria ont certainement commis une grave erreur d'appréciation en escomptant que, pays sans littoral et enclavé dans le territoire sud-africain, le Lesotho serait plus malléable que n'importe quel autre pays et susceptible d'être amené à ouvrir une brèche dans la quarantaine internationale décrétée contre le Transkei.

40. Il ne peut faire de doute qu'en obligeant le Lesotho à payer un prix très élevé pour sa position géographique peu enviable, l'Afrique du Sud a choisi la plus mauvaise méthode possible pour avancer une cause illégitime, déjà condamnée par l'Organisation

des Nations Unies. La ségrégation raciale et la politique de bantoustanisation n'en sont pas devenues plus acceptables pour les habitants du Lesotho. Pour eux comme pour nous, elles ne peuvent paraître que plus répulsives et plus menaçantes, dans la mesure où la prétendue indépendance du Transkei et ses ramifications actuelles donnent une dimension nouvelle à la question de l'*apartheid*.

41. En effet, s'appuyant sur des chefs tribaux et des politiciens véreux, les dirigeants de Pretoria proposent une forme inédite d'aliénation et provoquent la division, au sein des bantoustans comme ailleurs, en favorisant l'apparition d'une nouvelle classe politique dont les intérêts sont tributaires du maintien de l'*apartheid* et de l'évolution des autres foyers nationaux vers un statut "d'indépendance factice".

42. Les dangers qui s'attachent à une telle évolution ne se limitent pas au marché de dupes par lequel les tribus concernées, tout en restant soumises aux lois répressives de l'*apartheid*, perdent leur appartenance à l'Afrique du Sud, renonçant par là même au partage équitable des terres et des ressources minérales du pays. Le dessein du régime raciste va plus loin et prévoit que des Africains peuvent défendre l'*apartheid* face à d'autres Africains, dans des confrontations du genre de celle examinée par le Conseil de sécurité. Ces dangers, qui ne sont peut-être pas les seuls pouvant dériver de la bantoustanisation, nous semblent trop graves pour ne pas nous inciter à témoigner nos inquiétudes à leur égard et à sympathiser avec les préoccupations actuelles du Gouvernement du Lesotho.

43. Aussi bien, les décisions que le Conseil serait appelé à prendre à l'issue du présent débat nous paraissent devoir aller dans les trois directions suivantes.

44. En premier lieu, elles devraient contribuer à renforcer la position de ceux, formant la majorité écrasante en Afrique australe, qui ne songent nullement à renoncer à leurs droits et à leur dignité, et encore moins à acquiescer aux manœuvres destinées à détruire leur unité nationale et à porter atteinte à l'intégrité territoriale de leurs pays. Ceux-là sont les véritables dépositaires de la légitimité nationale, et notre engagement politique à leur côté ne saurait varier au gré des circonstances. Corollairement, nous devons nous opposer de façon constante au Transkei, qui aurait été mieux inspiré pour manifester son existence, en refusant de jouer la carte maîtresse du régime sud-africain, celle qui consiste à rompre la solidarité et l'unité des Africains contre le racisme, le colonialisme et l'impérialisme en Afrique australe.

45. En deuxième lieu, et à partir du moment où les responsabilités juridiques et politiques de l'Afrique du Sud sont déterminées, il y a certes lieu de la condamner à nouveau. Mais, dans le contexte des réalités existant au sein du Conseil, nous nous demandons s'il serait supérieur de renouveler une fois de plus les nombreux appels faits par l'Assemblée générale en faveur

des sanctions contre ce pays, qu'il s'agisse du blocus économique, de l'embargo obligatoire sur les armes, de la cessation de la coopération militaire et des relations entre les banques et les sociétés transnationales, d'une part, et le régime raciste, de l'autre.

46. La préoccupation qui prime toute autre considération dans notre esprit est celle de faire justice au peuple du Lesotho, celle de rétablir la paix et la sécurité que, en vertu de la Charte, le Conseil a la responsabilité de lui assurer en prenant toutes les mesures qui lui paraissent appropriées.

47. Dans le cadre de celles-ci — et c'est là l'objet de ma troisième et dernière remarque —, la priorité la plus élevée devrait être d'assurer que le droit de transit du Lesotho soit respecté en toutes circonstances par l'Afrique du Sud. Celle-ci doit être contrainte de respecter ses obligations contractuelles et d'observer toutes les normes des relations internationales concernant la préservation de la paix et de la sécurité mondiales. Mais par-dessus tout, la communauté internationale doit aider le Lesotho à améliorer ses voies de communication intérieures, de façon à établir une liaison permanente entre les différentes parties de son territoire et à réduire ainsi sa vulnérabilité aux actes de chantage du genre de ceux examinés actuellement par le Conseil. C'est là un devoir qui nous incombe à tous si nous voulons que le Lesotho puisse continuer de jouer son rôle dans la politique d'opposition à l'*apartheid*, qui constitue en définitive le cœur du problème. La Charte prévoit des dispositions pour venir en aide aux pays qui se trouvent dans des difficultés économiques dues à l'exécution de mesures arrêtées par l'Organisation. Le cas particulier que le Conseil examine correspond aux situations prévues à l'Article 50 et il serait juste de répondre favorablement aux demandes présentées par la délégation du Lesotho, sous la conduite du Ministre des affaires étrangères de ce pays.

48. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité et, en fait, à l'Organisation des Nations Unies, au nouveau représentant de la France, M. Jacques Leprette. Grâce à sa longue expérience tant à l'Organisation qu'à l'extérieur, nous sommes certains que nous pourrions compter sur sa contribution précieuse dans l'exercice de nos responsabilités importantes. Nous souhaitons à M. Leprette tout le succès possible dans l'accomplissement de ses fonctions.

49. De même, nous regrettons le départ de notre estimé collègue, M. Rydbeck, de la Suède. M. Rydbeck, tout le monde en conviendra, a toujours fait preuve de la plus grande dignité et du dévouement le plus noble au cours de nos travaux et il s'est avéré être un diplomate sage et compétent. Sa contribution personnelle qu'il a apportée aux travaux de l'Organisation et du Conseil a été à l'image de la contribution qu'apporte son pays à la réalisation de nos idéaux

communs. Il nous manquera ici à l'Organisation des Nations Unies, et nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

50. M. Malik, de l'Union soviétique, nous a également quittés. Nous allons regretter sa voix forte et familière tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale lorsqu'il s'agissait de défendre les peuples opprimés qui vivent sous le joug colonial ainsi que la cause de la paix et du progrès dans le monde. Je tiens à lui adresser, par le truchement de la délégation soviétique, mes sincères félicitations et mes vœux les meilleurs alors qu'il s'apprête à assumer de nouvelles fonctions importantes. Tout en regrettant l'absence et la contribution précieuse de M. Malik, nous savons qu'il continuera dans ses nouvelles fonctions à œuvrer en faveur des nobles idéaux que défend l'Organisation et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités. C'est d'ailleurs une heureuse coïncidence qu'au moment même où M. Malik assume ses nouvelles fonctions en tant que Vice-Ministre responsable des affaires africaines, les relations entre mon pays, la République arabe libyenne, et notre grande amie et alliée, l'Union soviétique, aient évolué d'une façon très importante à l'occasion de la visite officielle à Moscou du colonel Kadhafi, président du Conseil du Commandement révolutionnaire de la République arabe libyenne. C'est un plaisir pour nous, Africains, que de constater que les affaires africaines à Moscou ont été confiées aux mains habiles et compétentes de ce grand fils de l'Union soviétique.

51. Ma délégation regrette également le départ d'un autre éminent collègue, M. Huang Hua, de la Chine. Les représentants du tiers monde avaient en lui un ami puissant et sincère, et nous savons que M. Huang Hua, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions de Ministre des affaires étrangères de la Chine, continuera de déployer des efforts sincères au service de la paix, du progrès et de la libération dans le monde. Je tiens à lui adresser, par l'intermédiaire de la délégation chinoise, mes félicitations les plus sincères.

52. J'ai également le plaisir et le privilège de féliciter le Secrétaire général, M. Waldheim, à l'occasion de sa réélection à son poste important. A cet égard, je tiens à citer un extrait du télégramme que le Ministre des affaires étrangères de la République arabe libyenne, M. Treiki, a envoyé au Secrétaire général. Il disait :

"Je suis heureux de vous adresser mes félicitations les plus sincères et mes vœux les meilleurs à l'occasion de votre réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains qu'à la suite de cette marque de confiance, vous intensifierez encore les efforts et les contributions apportés au cours de votre mandat précédent. La République arabe libyenne tient à vous assurer de son appui à tous les efforts déployés au service du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde et en vue d'assurer la

liberté et l'indépendance des peuples qui sont encore en lutte sous le joug du colonialisme et des nations dont les droits ont été réprimés par les dirigeants racistes. Nous vous souhaitons tout le succès et le bonheur possibles. Que la paix soit avec vous."

53. Le Conseil se réunit une fois de plus cette année pour examiner un problème grave concernant l'Afrique australe et découlant d'une mesure inconsidérée prise par le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud contre le Royaume du Lesotho. Lorsque le régime raciste de Pretoria a, le 26 octobre dernier, fermé sa frontière avec le Lesotho, l'Afrique du Sud a commis une violation flagrante du droit international. La fermeture de la frontière provoque déjà des difficultés extrêmes pour plus de 200 000 citoyens du Lesotho qui vivent dans les districts de la région frontalière, de même que pour le gouvernement qui perd une part importante de ses recettes de douane.

54. Le but du régime raciste de Pretoria dans ce cas particulier est parfaitement clair. Il s'agit d'une forme de chantage politique visant à forcer la main au Lesotho pour qu'il reconnaisse le bantoustan du Transkei, qui n'est qu'une annexe et un fantoche du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Cette action pose non seulement un grave problème économique au peuple et au Gouvernement du Lesotho, mais constitue également une menace à la paix et à la sécurité dans cette région du monde.

55. Au cours du mois dernier, le Groupe africain m'a autorisé, en ma qualité de président, à appeler l'attention du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général sur la situation explosive dans cette région et à demander instamment que la communauté internationale prenne des mesures en vue de contrecarrer cette action flagrante du régime raciste d'Afrique du Sud destinée à amener le Lesotho à modifier son attitude d'opposition à la politique d'apartheid du régime de Pretoria.

56. Monsieur le Président, j'ai envoyé à votre prédécesseur, M. Illueca, du Panama, une lettre à ce sujet [S/1227], une lettre similaire ayant été adressée au Secrétaire général. Dans ces deux lettres, le Groupe africain exprimait sa très grande inquiétude devant les graves répercussions économiques de la mesure prise par le régime raciste d'Afrique du Sud contre le Lesotho. De plus, le Groupe africain soutenait que la communauté internationale devait prendre ses responsabilités et donner au Lesotho tout l'appui dont il avait besoin pour son existence et le bien-être de son peuple. J'ai donc l'honneur aujourd'hui de réaffirmer la position du Groupe africain, comme vient de le faire si éloquemment mon collègue de Madagascar au nom du Groupe africain et des États d'Afrique.

57. La politique de bantoustanisation que suit le régime de Pretoria en vue de déposséder et d'opprimer les habitants autochtones de l'Afrique du Sud est la pierre angulaire de la politique d'apartheid.

heid qu'ont condamnée l'Organisation des Nations Unies et l'opinion publique mondiale. La proclamation de la prétendue indépendance du Transkei a été rejetée par l'Organisation des Nations Unies, par l'OUA et par le mouvement des pays non alignés. Dans sa récente résolution 31/6 A du 26 octobre 1976, l'Assemblée générale condamnait vigoureusement la création de bantoustans comme étant une mesure destinée à consolider la politique inhumaine d'*apartheid* et à détruire l'intégrité territoriale du pays. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale rejetait la proclamation d'"indépendance" du Transkei et déclarait qu'elle était nulle et non avenue. L'Assemblée demandait à tous les gouvernements de refuser de reconnaître sous quelque forme que ce soit le Transkei prétendument indépendant.

58. De même, à sa vingt-septième session ordinaire, tenue à Port-Louis du 24 juin au 3 juillet 1976, le Conseil des ministres de l'OUA, dans sa résolution CM/Res.493 (XXVII), que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a fait sienne lors de sa treizième session ordinaire tenue à Port-Louis du 2 au 6 juillet invitait tous les Etats — notamment tous les Etats membres de l'OUA — à ne pas reconnaître quelque bantoustan que ce soit, particulièrement le Transkei.

59. En outre, dans sa résolution NAC/CONF.5/S/Pes.4, la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976, invitait instamment tous les Etats à ne pas reconnaître le Transkei prétendument indépendant².

60. La question en discussion est très claire. Le régime raciste d'Afrique du Sud veut exercer une pression sur le Gouvernement du Lesotho pour l'amener à reconnaître le Transkei prétendument indépendant, puis la politique de bantoustanisation et d'*apartheid*.

61. Le Gouvernement du Lesotho ne doit pas se trouver seul face aux tentatives d'intimidation auxquelles se livre le régime de Pretoria en raison de l'extrême aversion du Lesotho pour la politique d'*apartheid* appliquée en Afrique du Sud et de son appui total aux résolutions de l'OUA, du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 31/6 A, dans laquelle l'Assemblée générale rejetait la proclamation d'"indépendance" du Transkei.

62. Le Conseil doit prendre les décisions appropriées pour, premièrement, appliquer des mesures efficaces contre le régime raciste d'Afrique du Sud afin qu'il ne défie plus les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et l'opinion publique mondiale; deuxièmement, condamner les plans de l'Afrique du Sud visant à créer des bantoustans prétendument indépendants et troisièmement, appuyer les plans du Gouvernement du Lesotho pour mettre sur pied un programme d'urgence visant à contrebalancer les effets de la fermeture de la frontière.

63. Enfin, je voudrais souligner que tous les Etats africains, y compris mon pays, la République arabe libyenne, appuient pleinement le peuple et le Gouvernement du Lesotho et ne ménageront aucun effort pour marquer leur solidarité avec eux.

64. M. BOYA (Bénin) : La question dont le Conseil de sécurité est maintenant saisi, à savoir la grave et explosive situation créée au Lesotho à la suite de la fermeture par l'Afrique du Sud de la frontière orientale du Lesotho, s'inscrit parfaitement dans la politique hideuse et inhumaine pratiquée par les racistes colonialistes d'Afrique du Sud.

65. Il est bien vrai que le Lesotho, pays enclavé, dont l'opposition obstinée et intrépide à l'*apartheid* et à son sous-produit, la cynique politique des bantoustans, est un fait connu et proclamé tout haut, est victime d'un odieux chantage de la part des racistes colonialistes d'Afrique du Sud. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de cette région de l'Afrique pour s'en convaincre. Il est tout aussi vrai que le Lesotho, qui refuse de céder à ce chantage à peine déguisé en accordant sa reconnaissance au Transkei, applique de façon rigoureuse, comme tout Etat Membre de l'Organisation qui se respecte doit le faire, les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la non-reconnaissance du Transkei et la condamnation unanime de la politique des bantoustans que pratiquent les racistes colonialistes blancs d'Afrique du Sud.

66. Il est encore vrai que, dans cette logique, la communauté internationale, à travers cet organe de l'Organisation des Nations Unies, manifeste sa sympathie et son agissante solidarité au peuple du Lesotho, victime officielle de l'application d'une mesure collective décidée par les membres de l'Organisation.

67. Ma délégation espère donc que le Conseil saura prendre les mesures qui s'imposent pour alléger, voire supprimer, les conséquences néfastes de l'acte commis à l'endroit du Lesotho par les racistes colonialistes de Pretoria. Mais ma délégation ne pense pas que nous soyons réunis ici pour ne considérer que cet aspect du problème et que cet important débat sera tout simplement conclu sur une note de charité.

68. Le peuple du Lesotho, dont la dignité, la fierté et le courage face aux provocations des racistes de Pretoria sont connus de tous, ne vient pas ici quémander une assistance généreuse des mains de ceux-là mêmes qui sont responsables de l'exploitation des richesses du tiers monde et qui, par leur amitié et leur collaboration ouvertes avec les colonialistes racistes de Pretoria, sont complices de l'oppression imposée au peuple d'Afrique du Sud et des agressions dont sont victimes les pays avoisinants. C'est dire, en clair, que l'aspect politique de la question ne doit pas nous échapper.

69. En fait, pourquoi l'Afrique du Sud a-t-elle décidé de fermer les trois postes frontaliers adjacents au Lesotho dans les circonstances actuelles ? L'objectif

visé par les colonialistes racistes d'Afrique du Sud est d'obliger le Lesotho à reconnaître la politique de bantoustanisation et d'*apartheid*. Si le Lesotho, pays défavorisé par la géographie, cède devant ce chantage bien calculé, les colonialistes racistes d'Afrique du Sud seront encouragés dans leur ignominieuse politique d'oppression et d'agression. Il s'agit donc d'un défi que l'Afrique du Sud vient de lancer à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies qui, à l'unanimité de ses Membres, rejette l'*apartheid* et son sous-produit, les bantoustans, qui feront de la population noire de véritables étrangers sur la terre de leurs ancêtres.

70. L'affaire dont nous discutons a des dimensions plus vastes. En fait, il s'agit encore une fois au Conseil des implications de la politique d'*apartheid*, des dangers qu'elle représente pour la paix et la sécurité des Etats africains indépendants, du rôle qu'elle joue dans la stratégie impérialiste. Ma délégation entend que le Conseil se saisisse de cette question dans toutes ses dimensions et que la communauté internationale prenne encore une fois conscience de la situation et de ses conséquences possibles.

71. La politique des bantoustans fait partie de la logique même de l'odieux système d'*apartheid*, pratique colonialiste sous sa forme la plus cynique, la plus inhumaine et la plus abjecte. La bantoustanisation, universellement condamnée, est une condition de la survie du régime colonialiste d'*apartheid* en Afrique du Sud. Le Transkei est le premier des 10 bantoustans dont la création à la frontière des pays africains indépendants est destinée tout d'abord à renforcer l'emprise et l'oppression de la minorité raciste blanche et à servir de pièce de chantage pour forcer la main aux pays indépendants d'Afrique australe pour qu'ils coopèrent.

72. La fermeture de la frontière du Transkei avec le Lesotho, décidée par les racistes colonialistes de Pretoria, fait partie de la même série d'actes de provocation et d'agression répétés dont sont victimes chaque jour les pays africains indépendants de la région australe. L'Afrique du Sud, tête de pont de l'agression impérialiste en Afrique, a mis sur pied un plan diabolique pour tenter de liquider les régimes nationalistes et populaires d'Afrique australe.

73. Ma délégation dénonce encore une fois les complices impénitents de l'Occident impérialiste qui arment chaque jour les racistes de Pretoria. Ma délégation voudrait rendre hommage à toutes les victimes de la politique d'*apartheid* et tout spécialement au Lesotho dont les autorités ont fait jusqu'à présent preuve d'une attitude conséquente.

74. Les racistes de Pretoria, qui sont des péni sans foi, ne reculent devant rien pour faire triompher leur odieuse politique inhumaine. Le Conseil devra encore une fois condamner cette politique qui viole les droits imprescriptibles et fondamentaux de l'homme et

prendre les mesures efficaces nécessaires pour surmonter les conséquences néfastes qu'entraîne la fermeture de la frontière. L'intervention immédiate de l'Organisation et de tout son système, ainsi que celle des Etats Membres, est indispensable pour aider le Lesotho.

75. Ma délégation rend un hommage mérité au peuple du Lesotho pour son courage et lui demande de ne pas céder au chantage. Etant donné que l'acte commis par l'Afrique du Sud s'inscrit dans une politique de chantage à peine déguisée pour amener ce pays à coopérer, le Conseil doit encore une fois condamner l'*apartheid* et la politique de bantoustanisation destinée à le renforcer.

76. M. L. Li Ya-li (Chine) [traduction du chinois] : La délégation chinoise a écouté avec attention les déclarations faites par le Ministre des affaires étrangères du Lesotho et les représentants d'autres pays africains. Dans leurs déclarations, ils ont démasqué avec indignation et condamné les autorités racistes d'Afrique du Sud pour ces crimes que sont la fermeture flagrante de leur frontière jouxtant la partie sud du Lesotho et les pressions grossières qu'elles exercent sur le Royaume du Lesotho après avoir fabriqué de toutes pièces l'indépendance factice du Transkei. La délégation chinoise est vivement indignée par la série d'actes criminels commis par les autorités sud-africaines; elle admire la position adoptée à juste titre par le Gouvernement et le peuple du Lesotho, qui, au mépris de la force brutale, s'opposent vigoureusement au racisme et au colonialisme et soutiennent résolument les propositions et les revendications légitimes formulées par le Lesotho et les autres Etats africains.

77. La situation actuelle en Afrique est excellente. Les grands peuples d'Afrique multiplient les attaques contre le colonialisme et le racisme néfastes. La lutte armée des peuples du Zimbabwe et de Namibie s'intensifie et conduit sans cesse à de nouvelles victoires. Luttant contre la discrimination raciale et l'*apartheid*, le peuple azanien avance par vagues dans son mouvement de masse contre la répression violente et porte des coups décisifs au régime réactionnaire de Vorster. Prise de panique, la poignée de racistes d'Afrique australe est harcelée par le peuple africain.

78. Le grand timonier du peuple chinois, le président Mao Tsetoung, avait dit : "Susciter des difficultés, échouer, susciter à nouveau des difficultés, échouer à nouveau... jusqu'à la chute; voilà la logique des impérialistes et de tous les réactionnaires du monde en traitant de la cause des peuples, et jamais ils ne sauront se départir de cette logique". La poignée de racistes, Vorster et autres, agissent précisément selon cette logique. Tout en s'opposant de plus en plus violemment à la lutte de libération des populations d'Afrique australe, ils multiplient leurs stratagèmes pour essayer d'échapper à son funeste qui les attend. Récemment, ils ont monté la comédie de la fausse indépendance du Transkei, après la défaite de

leurs diverses manœuvres du genre "dialogue", "détente" et "réconciliation raciale". Pour dire les choses carrément, la manœuvre consiste à coller l'étiquette d'"indépendance" sur le "bantoustan" tristement célèbre et enchaîner à jamais le peuple azanien dans l'*apartheid* sous une "forme licite", afin d'amener ce peuple par la ruse à renoncer à la lutte, de saper l'unité des pays d'Afrique et de réaliser ainsi cet objectif criminel : maintenir le gouvernement raciste.

79. Ces ruses étaient si maladroites qu'elles ont été immédiatement dévoilées et dénoncées unanimement par les Africains et les peuples du monde. Le 26 octobre dernier, le jour de la proclamation de l'"indépendance du Transkei", l'Assemblée générale a adopté en séance plénière, à une majorité écrasante de 134 voix, la résolution 31/6 A, dans laquelle elle condamnait vigoureusement les autorités sud-africaines pour leur politique de création de bantoustans, rejetait catégoriquement l'"indépendance" du Transkei, la déclarant nulle et non avenue, et demandait à tous les gouvernements de refuser toute forme de reconnaissance au Transkei et de s'abstenir de traiter avec lui.

80. Dans ces circonstances, loin de manifester quelque repentir après avoir été vigoureusement condamnées par l'écrasante majorité des pays du monde, les autorités sud-africaines ont continué sur cette voie néfaste, annonçant la fermeture de la frontière entre l'Afrique du Sud et la partie sud du Lesotho, exerçant des pressions honteuses sur le Royaume du Lesotho pour essayer de le contraindre ainsi que d'autres pays africains à se prêter aux visées de l'Afrique du Sud et à reconnaître la fausse indépendance du Transkei. Ce n'est là qu'un rêve d'opium. De toute évidence, cette odieuse supercherie de la part des autorités sud-africaines constitue un acte de provocation grave, non seulement pour le peuple du Lesotho mais aussi pour les peuples de l'Afrique tout entière et de tous les pays du monde qui défendent la justice. Cela ne peut qu'inciter le peuple du Lesotho et ceux du reste de l'Afrique à lutter et à résister plus vigoureusement encore.

81. De plus, il convient de rappeler qu'à l'heure actuelle les deux superpuissances sont aux prises en une rivalité de plus en plus intense en Afrique australe. L'une des superpuissances fait de son mieux pour maintenir ses intérêts acquis en Afrique australe.

Jetant un œil avide sur la région, l'autre superpuissance, brandissant le drapeau du soutien aux mouvements de libération nationale, s'efforce coûte que coûte de s'ingérer dans la lutte de libération de cette région et d'ébranler l'unité militante des organisations de libération des pays africains afin de se substituer au colonialisme de naguère. Cependant, ni les méfaits des racistes et des colonialistes ni les desseins et les conspirations de l'impérialisme et de l'hégémonisme ne parviendront à arrêter la marche des peuples d'Afrique et la victoire complète de leur lutte de libération nationale.

82. Le Gouvernement et le peuple chinois condamnent vivement les autorités sud-africaines pour avoir monté ce plan d'indépendance factice du Transkei et pour leurs activités criminelles qui ont entraîné la fermeture de la frontière avec le Lesotho et les incitent à exercer des pressions grossières sur le Lesotho et le reste de l'Afrique; nous appuyons fermement le peuple du Lesotho et le reste de l'Afrique australe dans leur juste lutte contre le colonialisme et le racisme. La délégation chinoise pense que le Conseil de sécurité devrait faire sienne la résolution 31/6 A de l'Assemblée générale et, dans l'esprit de cette résolution, fermement condamner les autorités sud-africaines pour leurs manœuvres concernant la prétendue indépendance du Transkei et leurs activités criminelles contre le Lesotho et d'autres pays; ordonner aux autorités sud-africaines d'y mettre fin immédiatement et demander à tous les gouvernements et à tous les peuples d'appuyer fermement les peuples du Lesotho et d'autres régions d'Afrique australe dans leur lutte légitime contre le colonialisme et le racisme, jusqu'à la victoire complète.

83. En terminant, au nom de la délégation chinoise, je voudrais remercier M. Kikhia, de la République arabe libyenne, des sentiments sincères et amicaux qu'il a exprimés à l'adresse de M. Huang Hua, auquel je ne manquerai pas de les communiquer.

La séance est levée à 12 h 30.

Notes

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 29e séance.

² A/31/197, annexe IV, Résolutions politiques.